

cesseur, le député actuel, portant le même nom et appartenant à la même famille, toutefois, dans la mesure même où j'ai pu juger, m'est avis que nous devons nous féliciter de ce que l'éminent juriste que fut le député de Verchères ait eu pour successeur un député qui sera, tout le fait augurer, une précieuse acquisition pour le parlement.

Bien que le gouvernement, si je ne me trompe, désire vivement aborder la discussion des affaires publiques sans retard aucun, et bien que l'allusion faite à la situation actuelle de l'Empire rejetée dans l'ombre toutes les autres questions consignées au discours du Trône, toutefois, je ne me propose de discuter ici que la question des troubles du Transvaal, laissant de côté, pour le moment, toutes les autres questions débattues avec tant d'éloquence par le proposeur de l'adresse et par celui qui a appuyé la motion.

Le débat budgétaire, qui s'ouvrira, sans doute, à brève échéance, nous permettra l'étude approfondie d'un grand nombre de questions abordées par ces messieurs dans leurs harangues, et quant aux autres mesures, esquissées à grands traits dans le discours du Trône, elles pourront être mises à l'étude et débattues avec plus de profit, lorsque la Chambre en sera saisie. Je pense donc rencontrer les désirs des députés et de la droite et de la gauche en me bornant à traiter, pour le moment, avec la sobriété de détails voulue, la grande question du jour, question qui prime tout le reste et accapare l'attention publique, éliminant pour aujourd'hui toutes les autres questions qui pourront être étudiées plus tard d'une façon approfondie, bien que, je l'appréhende fort, quand viendra ce moment, je dois me trouver dans la nécessité de différer d'avis, dans une certaine mesure, avec le proposeur de l'adresse et celui qui a appuyé la motion.

Jamais, disons-le, depuis l'inauguration de la Confédération, situation semblable à celle d'aujourd'hui ne s'est encore présentée. Jamais encore, à aucune époque de notre histoire parlementaire, le parlement impérial s'est-il trouvé en présence d'une situation analogue à celle-ci. On semble, quelque part, se former une bien fausse idée de la lutte que soutient actuellement l'Empire et par conséquent, on n'en apprécie pas toute la gravité.

Jamais encore, je le répète, depuis l'inauguration de la Confédération, le gouvernement impérial ne s'est encore trouvé en présence d'une situation analogue à celle créée par la politique qu'il s'est vu forcé d'adopter. Disons-le, d'un bout à l'autre du pays, parmi toutes les classes de la société, il n'y a pas de question qui fasse vibrer la corde sensible aussi fortement que cette question du Transvaal, question qui, prime tout le reste, et accapare l'esprit public et au Canada et dans toutes les parties de l'Empire. Je le répète, pour le moment, je veux me borner tout simplement à dire quelques mots sur la situation actuelle à cet égard. Et je dois dire, sans retard,

que c'est avec le plus vif regret que je me vois forcé de m'inscrire en faux contre la déclaration consignée au deuxième paragraphe de l'Adresse, touchant notre situation actuelle, déclaration que voici:

Nous avons reçu des preuves tangibles du dévouement et de la loyauté inaltérables du peuple canadien tout entier envers la Souveraine et les institutions de l'Empire britannique.

J'ai à peine besoin de le dire aux députés ou à ceux de mes concitoyens au fait des opinions que j'ai toujours professées sur cette grave question c'est avec le plus vif regret que je me vois forcé de déclarer qu'au terme "tout entier" il serait préférable de substituer "l'écrasante majorité du peuple canadien." Je regrette infiniment de me trouver dans la nécessité d'apporter cette restriction; mais il serait parfaitement inutile de nous dissimuler la situation actuelle et les faits connus des députés des deux côtés de la Chambre et de tous les citoyens intelligents de ce pays; et ni la Chambre, ni le pays, ni l'Empire ne sauraient bénéficier d'une phraséologie quelconque, employée dans le discours du Trône, à moins qu'elle ne s'appuie sur des faits existants.

Toujours, je le déclare, en abordant cette question de la guerre du Transvaal et de la coopération que le Canada, à mon avis est tenu, à tous les titres possibles, d'y apporter, je me suis placé bien au-dessus du point de vue des partis politiques. Des le début même, c'est ainsi que j'ai envisagé la question.

Une VOIX : Oh ! non.

Sir CHARLES TUPPER: Je vois que l'on m'oppose une dénégation; la Chambre me permettra donc de signaler brièvement à son attention les raisons sur lesquelles je prétends avoir basé mon attitude dès le début. Aussitôt que la Chambre eût été saisie de cette question, quelle attitude ai-je adoptée ? Le député de Victoria-nord, le colonel Hughes — qu'il me soit permis de le nommer ici — le 12 juillet dernier, appela l'attention du premier ministre sur le fait que Queensland, l'une des provinces australiennes, avait déjà offert d'envoyer un contingent de volontaires à l'aide du gouvernement de Sa Majesté dans l'Afrique-sud, et il fit observer au gouvernement qu'à son avis, il serait légitime que le Canada adoptât pareille initiative. Or, le premier ministre, qui dirige avec tant d'habileté cette Chambre, exprima, en réponse à cette invitation, l'espoir partagé par nous tous, que, tout menaçants que fussent les événements, il n'y aurait point de guerre, mais qu'il interviendrait une solution pacifique. Que fis-je alors ? A cette occasion, j'osai faire une proposition qui, je l'avoue sans ambages, n'était pas inspirée par le désir de provoquer de la part des deux partis en cette Chambre et de tous les partis dans le pays, une expression d'opinion spontanée, cordiale, unanime, sur une question à la-